

Commune d'Excenevex

Département de la Haute-Savoie

Extrait de registre des délibérations du conseil municipal

Séance du lundi 9 avril 2018

DELIB2018N38

Le lundi 9 avril 2018, à 19 h 00, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle consulaire de la mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre FILLON, Maire.

Présents : Pierre FILLON, Christian TREMOULET, Josiane MOUCHET, Philippe BERTRAND, Roger BÉCHET, Philippe DELERCE, Carole DINGER, Laurence LASSORT, Bernard MEILLASSON.

Excusés : Chrystelle BEURRIER (donne pouvoir à Pierre FILLON), Denise GIGNOUX (donne pouvoir à Josiane MOUCHET), Cécilia MOTA (donne pouvoir à Roger BÉCHET).

Absents : Coralie MARMOT, Christophe COSTE.

Nombre de conseillers municipaux en exercice	14
Nombre de conseillers municipaux présents	9
Nombre de votants	12
Date de convocation du conseil municipal	3 avril 2018

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h07.

Carole DINGER est désignée en tant que secrétaire de séance.

Objet : Tarifs du cimetière, caveaux, cases columbariums

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 2017N62 du 18 septembre 2017.

Monsieur le Maire informe le conseil que des travaux ont été réalisés au cimetière. Ainsi, il a été créé des caveaux deux places et des caveaux quatre places. Il est proposé au conseil les tarifs suivants :

- Concession trentenaire en pleine terre (deux mètres carrés) : 254,17 € HT
- Redevance première utilisation caveau deux places : 1 144 € HT
- Redevance première utilisation caveau quatre places : 2 442 € HT
- Concession trentenaire caveau deux places : 412,50 € HT
- Concession trentenaire caveau quatre places : 825 € HT
- Redevance columbarium première utilisation de 15 ans : 1 030 € HT
- Renouvellement pour 15 ans : 37,5 € HT

Le taux de TVA appliqué est le taux en vigueur lors de l'émission du titre.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE les tarifs du cimetière comme indiqués ci-dessus ;

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre et réaliser toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Les signatures sont au registre.

Le Maire,
Pierre FILLON